

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°4 : Information et sensibilisation

Compte rendu de la réunion du 23 mars 2015 Salle des fêtes de Paillencourt

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mr HECQUET Guy, Président de la Commission Thématique N°4.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.
Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Mme RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-olle.
Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mme CALVEZ-MAES Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mme PICKAERT Ludivine, représentant NOREADE.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.
Mr DELEBECQUE Patrick, représentant la DDTM du Nord.
Mme DEPRET Brigitte, représentant l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Douai/Cantin.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douais.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevant.
Mr DESSERY Marcelin, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mr GODART Gérald, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.
Mr HAY Daniel, Conseiller Municipal d'Abancourt.

Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté d'Agglomération de Cambrai..
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PETIT Jacques, Maire de Marquion.
Mme PICQUE Odile, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr PROUVEUR Michel, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.
Mr SYLLEBRANQUE Sylvain, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.

Mr HECQUET Guy introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour qui consiste en une synthèse des principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel), en une présentation du planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE de la Sensée ainsi que du document du Plan Aménagement et de Gestion Durable des milieux aquatiques (PAGD). Il remercie les personnes présentes et cède ensuite la parole à Mme BLIN Céline afin de poursuivre le déroulement de la réunion.

Mme BLIN Céline commence par le planning prévisionnel qui prévoit la finalisation et la validation des documents (PAGD, règlement et évaluation environnementale) d'ici la fin de l'année 2015, avec une consultation par le comité de bassin, les collectivités, les conseils départementaux et régionaux à la fin de l'année avec une enquête publique et une approbation par le préfet début 2016. Elle continue ensuite sur la synthèse des documents de l'état des lieux et la présentation des orientations et mesures du PAGD.

Elle précise qu'une prochaine session de commission thématique sera mise en place à la fin du printemps au cours de laquelle chaque mesure du PAGD sera développée.

La présentation est jointe en annexe.

Mr HERBO Gustave ajoute au sujet du changement climatique que les études prévoient une augmentation forte de la pluviométrie sur la période hivernale.

Pour la partie sur les campings, il précise qu'ils n'ont pas beaucoup de réservation à cause du contexte financier.

Mr THIEBAUT Fabrice fait remarquer pour les mesures du PAGD que d'autres supports pourront être utilisés comme moyens de communication en plus de la Gazette de la Sensée tel que le site internet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, d'autres journaux locaux...

Il précise aussi que l'orientation O18-M3 par rapport au PAGD envoyé avec les invitations, ne parle plus des particuliers pour la création de mares. En effet, des mares pédagogiques communales sont plus intéressantes à mettre en place et permettent une meilleure gestion de ce milieu.

Mr PRETTRE Michel est d'accord avec cette orientation puisqu'il a eu le projet de créer une mare sur le territoire de sa commune. Or l'inspectrice de l'académie n'a pas été pour ce projet notamment pour des raisons de sécurité. Mr PRETTRE précise que la mare devait être mise en place derrière l'école à coté de la serre, et qu'elle aurait été clôturée donc qu'il ne voyait pas où était le danger. De plus, des mares pédagogiques sont créées dans d'autres académies proches.

Mr HERBO Gustave aurait souhaité que l'on parle des perturbateurs endocriniens dans les orientations.

Mme BLIN Céline répond que cela peut faire l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'information et de sensibilisation sur les milieux aquatiques.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que la réduction des perturbateurs endocriniens passe par des traitements in fine, en travaillant avec des structures compétentes et que c'est le même schéma que pour les perchlorates. L'Institution a ainsi missionné un stagiaire pour regrouper l'ensemble des connaissances sur les perchlorates à l'échelle nationale et sur le bassin versant de la Sensée. Il est donc important de savoir quoi faire à ce sujet.

Mr HERBO Gustave répond qu'il existe des traitements en station d'épuration par l'utilisation de résine spéciale mais qu'ils sont coûteux.

Mr THIEBAUT Fabrice explique que pour le moment c'est la dilution qui est employée pour respecter les normes des arrêtés préfectoraux. Il y a ainsi derrière, une évolution des captages en eau qui lui semble intéressante à surveiller.

En ce qui concerne l'orientation 20, il ajoute qu'à ce sujet, lors de l'enquête publique avant l'approbation du SAGE, il sera organisé des réunions publiques pour que le grand public puisse bien comprendre les implications et enjeux du SAGE de la Sensée.

Mr HERBO Gustave propose d'ajouter une troisième mesure à cette orientation, portant sur la connaissance des risques liés au non-respect de la réglementation sur les milieux aquatiques.

M PRETTRE Michel informe les participants que le SCOT du Cambrésis arrive à la date butoir pour sa mise à jour. Il voudrait savoir comment prendre en compte le PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondation), le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Artois-Picardie et le SAGE dans ce SCOT de manière à ce qu'il soit bien compatible avec ces plans de gestion. De plus, ces plans ne seront pas approuvés avant la révision du SCOT et il faudra surement réviser le SCOT de nouveau en 2016 ce qui a un coût. Par contre le Plan Local d'Urbanisme d'Aubenchaul-au-Bac n'a pas besoin d'être révisé pour le moment.

Mme BLIN Céline explique que pour l'intégration des orientations du PAGD du SAGE ainsi que pour les articles du règlement dans les documents d'urbanisme, l'Institution peut accompagner la commune pour leur élaboration et/ou vérifier la compatibilité des documents avant leur approbation.

Mr THIEBAUT Fabrice rappelle ensuite les critères de définition des zones humides qui a permis de dresser l'inventaire sur le bassin versant de la Sensée. Soit une zone humide est mise en évidence par le critère de présence de végétation hygrophile (végétation ayant besoin d'eau et d'humidité pour sa croissance) soit par l'observation de marque révélant la stagnation de l'eau lors de l'étude de la pédologie (étude du sol) de la zone. Pour l'inventaire des zones humides de la Sensée, les zones humides cultivées n'ont pas été comptabilisées.

Mme LEGOFF Thérèse ajoute qu'il ne peut pas y avoir de zone humide sur Bouchain car c'est un point haut.

Mr THIEBAUT Fabrice répond que si car une zone humide peut être en hauteur si elle est alimentée par une nappe perchée.

Mr HERBO Gustave informe que les communes peuvent recevoir des financements de la part de la région si elles ont un projet de plantation d'espèces locales d'arbres et que c'est aussi la région qui monte le projet et trouve le bureau d'étude.

Mme RINGEVAL Maryvonne ajoute que les communes peuvent aussi avoir des financements par l'Europe mais que le délai de remboursement est long ; environ 3 ans.

Mr HECQUET Guy remercie à nouveau les participants et clôture la réunion.